

# Contrôle des organisations professionnelles d'employeurs

## [Comment déposer et transmettre au ministère du travail un dossier de candidature ?](#)

Il est nécessaire dans un premier temps de créer ou réactiver votre compte "candidat". Sur la page d'accueil du site, il vous faut cliquer sur « Déposer sa candidature ». Si le lien temporaire de connexion qui vous a été adressé le 23 septembre n'est plus actif, la procédure de réinscription se déroule en 3 étapes : 1. Cliquer sur l'onglet « Dépôt de candidatures » en haut à droite 2. Cliquer sur le lien « Mot de passe oublié ? » 3. Renseigner le champ « Identifiant » (avec votre identifiant 2020) pour recevoir un email contenant le lien de réinitialisation du mot de passe. Si la demande concerne une nouvelle inscription (OP non inscrite en 2016), la procédure se déroule en 3 étapes : 1. Cliquer sur « Dépôt de candidature » (bouton toujours visible en haut à droite) 2. Cliquer sur le bouton « créer un compte OP » 3. Renseigner votre SIRET dans le champ proposé, et cliquer sur le bouton « Valider ». Après confirmation de validation par le ministère, vous pourrez alors vous connecter. Pour le dépôt du dossier en ligne, un bouton « Aide » en haut à droite permet d'accéder à un guide d'utilisation complet détaillant les différentes étapes du dépôt dossier. Une fois le dossier de candidature complété avec les pièces et les informations obligatoires, il convient de cliquer sur le bouton « Transmission » afin de le soumettre pour examen au ministère chargé du Travail.

**Source URL:** <https://representativite-patronale.pp.travail.gouv.fr/faq/comment-deposer-et-transmettre-au-ministere-du-travail-un-dossier-de-candidature>

### List of links present in page

- <https://representativite-patronale.pp.travail.gouv.fr/faq/comment-deposer-et-transmettre-au-ministere-du-travail-un-dossier-de-candidature>